

Image not found or type unknown



PAIEMENT DIRECT pENSION ALIMENTAIRE ET PLAINTE POUR ABANDON DE FA

Par **Arthenice**, le **20/09/2016** à **17:58**

Bonjour,

N'ayant pas obtenu le paiement de la PA par l'intermediaire des huissiers j'ai transmis le dossier au Procureur (loi de juillet 1975) il y a 3 ans. P